

LE FOOT 38

Procès Verbal
N° 405



SAISON 2018-2019



*Journal officiel
du District de l'Isère de Football*



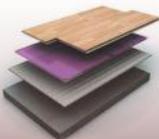
LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL



SUD RHÔNE ALPES
Toute une banque
pour vous

**APR
SOLS**



APPLICATION PRODUITS REVETEMENTS
LA FORTINIERE - 09 82 64 52 43



Célébrer. Récompenser. Communiquer



SOMMAIRE :

- | | | | |
|-------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | COMITE DIRECTEUR | <input checked="" type="checkbox"/> | FUTSAL |
| <input type="checkbox"/> | BUREAU | <input type="checkbox"/> | PROMOTION DE L'ARBITRAGE |
| <input checked="" type="checkbox"/> | SECRETARIAT ADMINISTRATIF | <input checked="" type="checkbox"/> | REGLEMENTS |
| <input checked="" type="checkbox"/> | APPEL | <input checked="" type="checkbox"/> | SPORTIVE ET COUPES |
| <input checked="" type="checkbox"/> | ARBITRES | <input checked="" type="checkbox"/> | STADES MUNICIPAUX |
| <input checked="" type="checkbox"/> | DELEGATIONS | <input type="checkbox"/> | STATUT ARBITRES |
| <input checked="" type="checkbox"/> | ETHIQUE ET PREVENTION | <input checked="" type="checkbox"/> | TECHNIQUE |
| <input checked="" type="checkbox"/> | FEMININES | <input checked="" type="checkbox"/> | TERRAINS |
| <input checked="" type="checkbox"/> | FOOT ENTREPRISE | <input checked="" type="checkbox"/> | COMMISSION FMI |
| | | <input type="checkbox"/> | DIVERS |

COORDONNEES DISTRICT ET COMMISSIONS

DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL
2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90
FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr

APPEL	04 76 26 87 72
ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETAIRE GENERAL	04 76 26 82 93
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
FOOT LOISIRS	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99



E-foot 38 PV N° 405 du 20 septembre 2018

Appel à candidatures membres de Commissions

Vous êtes animés de la même passion sportive et du principe d'entraide à notre discipline, rejoignez-nous, devenez membre d'une des différentes commissions du District de l'Isère de Football. Disponibilité (surtout le mardi après-midi)

Faites acte de candidature par courrier ou mail (district@isere.fff.fr) en précisant votre identité, vos coordonnées et votre parcours sportif (résumé).

Les commissions qui recrutent :

La Commission Futsal de l'ISERE recherche une personne bénévole (homme/femme)

La Commission des Terrains et Equipements de l'ISERE, recherche une personne bénévole (homme/femme). Profil : organisé(e), méthodique, rigoureux (se), maîtrisant l'outil informatique et la réalisation de documents avec photos. Amener à se déplacer sur les installations.

La Commission : CDPA (commission départementale de promotion de l'arbitrage), recherche deux ou trois dirigeants de clubs (homme/Femme).

Appel à candidature membre Comité de Direction

L'Assemblée Générale d'Hiver aura lieu le 24 novembre 2018.

Elle donnera lieu à un appel à candidatures pour un poste de membre du Comité de Direction.

Le Comité de Direction (2016-2020) chargé des pouvoirs de direction est composé de 25 membres, son mandat est de quatre ans et expire au plus tard le 31 décembre qui suit les jeux olympiques d'Été.

1 place est vacante, (mandat 2016-2020) vous souhaitez faire acte de candidature, merci d'adresser votre déclaration de candidature au secrétariat du District, par lettre recommandée, au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale soit le 24 octobre 2018, dernier délai. Il est fait application de l'article 21 et 21 bis des statuts du District en vigueur pour le mandat 2016-2020: [Voir les conditions d'éligibilité Article 21 et 21 bi sur notre site.](#)

Questions, Voeux des clubs

L'Assemblée Générale du District aura lieu le 24 novembre 2018.

En application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les questions que les membres souhaitent inscrire à l'ordre du jour doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous invitons à nous les faire parvenir **pour le 15 octobre au plus tard.**

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation (ne concerne que le cout de la partie pédagogique).

Trois types de bons formation sont disponibles en libre téléchargement ci-dessous :

> BON FORMATION ARBITRE

D'un montant de 25 € utilisable dans le cadre d'une formation initiale d'arbitre dans toutes les Ligues et Districts dispensant cette formation et dans la limite d'un bon par an et par stagiaire.

> BON FORMATION DIRIGEANT

D'un montant de 25 € utilisables pour tous modules du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants.

> BON FORMATION EDUCATEUR

D'un montant de 25 € utilisables dans la limite de deux bons par personne et par saison (un bon maximum par module)

pour tous modules de 16h ou moins, des CFF1 à 4, les modules complémentaires, les certifications et les formations de recyclages de niveau 3 et 4.

Ces bons s'utilisent à la manière d'un chèque restaurant lors de l'envoi de votre dossier d'inscription au service de la formation de votre District.

Aucun remboursement ne sera effectué lorsque le tarif du module sera inférieur au montant du bon.

CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère

TRESORERIE RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JUIN 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-4 – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE
581015 GUINEENS ISERE

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 17 SEPTEMBRE 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs.

Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 17 Septembre 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE
581015 GUINEENS ISERE
519877 ST HILAIRE DE LA COTE
520296 ABBAYE US
524603 UO PORTUGAL
526561 BIZONNES ES
533035 VILLENEUVE AJAT
533557 GRENOBLE DAUPHINE AS
536259 ST MAURICE L'EXIL
544455 COTE ST ANDRE
550893 FUTSAL CLUB VOIRONNAIS
553088 VIE ET PARTAGE
554434 ROCHETOIRIN FC
581081 RACING CLUB ALPIN
581454 VOIRON MOIRANS FC
581501 O. DE VILLEFONTAINE
581535 L'ARBRE DE VIE
582073 FUTSALL DES GEANTS
582106 EYZIN SAINT SORLIN FC
611693 ENERGIE SPORT
682488 ATSCAF ISERE
848046 RIVOIS FUTSAL

FORFAIT JOURNEE
Du 15 Septembre 2018
Amende 32 €
ASCOL U13N2

FORFAIT GENERAL U15
Du 14 septembre 2018
Amende 68 €
ST SIMEON BRESSIEUX U15 D3

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : NIBBIO M. – LEVYN D. – BALDINO C. – LOUET M. – ZEMZEMI O.

REGLEMENTS : O. NORD DAUPHINE – AS GRESIVAUDAN – GUILLOT F. – CREYS MORESTEL – CVL 38 – JARRIE CHAMP – VOREPPE.

COMMISSION D'APPEL

REUNION DU MARDI 18/09/2018

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire) J. M. KODJADJANIAN, V. SCARPA, R. NODAM, G. BISERTA, J. LOUIS.

Excusé : Y. DUTCKOWSKI.

APPEL REGLEMENTAIRE

NOTIFICATION DE DECISION

DOSSIER N° 01 : Appel du club de MOS 3R contre la décision de la commission sportive parue au PV n°401 du 23 août 2018.

Objet : Composition des poules de niveau un de la catégorie U13.

La Commission Départementale d'Appel s'est réunie le mardi 04 Septembre 2018 au siège du district de l'Isère, dans la composition suivante :

Président de séance : M. HERVE GIROUD-GARAMPON.

Présents : A. SECCO (Secrétaire), G. BISERTA, V. SCARPA, J. LOUIS.

En présence de :

- Mme Chrystelle RACLET, présidente du club de MOS3R.
- Mr. Laurent MAZZOLENI Président de la commission sportive.

L'appelant ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

E-foot 38 PV N° 405 du 20 septembre 2018

Après rappel des faits et de la procédure :

- Considérant que Mme Chrystelle RACLET, présidente du club de MOS3R, rappelle que dans les règlements des championnats jeunes consultables sur le site internet du district, dans son chapitre 3 l'article 14 donne une répartition précise concernant la constitution du niveau un de la catégorie U13.
- Considérant que Mr. Laurent MAZZOLENI président de la commission sportive, rapporte que la commission sportive a composé les poules de niveau 1 de la compétition U13 saison 2018-2019 en s'appuyant sur une note de ladite commission parue au PV 391 le 31 mai 2018.
- Considérant que la commission sportive avait présenté un vœu de modification du nombre d'équipes en niveau 1 de la catégorie U13 lors de l'assemblée générale du 6 juillet 2017, que ce vœu a été accepté par les clubs concernant cette nouvelle organisation.
- Considérant que les modalités de répartition des équipes dans les différents niveaux n'ont par contre jamais été validées par une assemblée générale ultérieure même si elles ont été appliquées lors de la saison 2017-2018.
- Considérant que les règlements des championnats de jeunes, consultable sur le site internet du district, dans son chapitre 3 article 14 donne une répartition précise concernant la constitution des différents niveaux en catégories U13.
- Considérant l'article 20 des règlements sportifs du district renvoyant à l'article 20.2.1 des règlements généraux de la LAURAFoot.

Considérant dans ces conditions qu'il convient d'infirmer la décision de la commission sportive.

La commission départementale d'appel :

- **Dit que Le club de MOS3R doit évoluer en niveau 1 de la catégorie U13 pour la saison 2018-2019.**
- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du district de l'Isère.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la LAURAFoot, dans un délai de 7 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 18 septembre 2018

Président : METE Orhan

CTDA : N. BROTONS

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : KODJADJANIAN JM. VELOSO J.

Jean-Marie KODJADJANIAN remercie toutes les personnes pour leur soutien lors du décès de sa maman.

Coordonnées designateurs

Désignateur Seniors Arbitres : Jean Marie KODJADJANIAN : 06.17.14.62.03

Désignateur Jeunes Arbitres : Pierre MAURIES : 06.46.41.36.44

Les Arbitres qui désirent évoluer en foot entreprise et en Futsal (uniquement ceux ayant fait la formation Futsal) doivent adresser un mail à la CDA avec en copie Monsieur RODRIGUES Fernand (fernand.rodriques@hotmail.fr).

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF **jusqu'au vendredi 17H**. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le designateur vous appelle en cas de modification.

E-foot 38 PV N° 405 du 20 septembre 2018

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger leurs rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, [rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage](#).

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport SIMULTANEMENT aux deux adresses ci-dessous.

discipline@isere.fff.fr / arbitres@isere.fff.fr

À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX :

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

LAURA FOOT : transmission du tirage : 1er tour coupe nationale Futsal 2018-2019

COURRIERS CLUBS :

LES AVENIERES : envoi des éléments du dossier pour candidature stage initial en arbitrage du mois d'octobre, vous avez eu une réponse de la CDA.

AS SURIEUX ECHIROLLES : demande arbitre pour match U15 du 13/10/2018 : Mistral – Surieux, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

SEYSSINS : demande pour inscription d'un jeune de 14 ans au stage initial en arbitrage, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

ALLOBROGES –ASAFIA : changement de terrain pour rencontre D2 : FC2A- EYBENS, aura lieu au stade Vercors de Grenoble à 20h.

RACING CLUB ALPIN FUTSAL : absence de leur arbitre au stage de Voiron, devra faire le rattrapage le 11 novembre 2018.

AS VERSAU : demande concernant son arbitre pour représenter son club, à voir avec la commission du statut de l'arbitrage.

Absence des arbitres désignés pour la journée du 15/09/2018 en U19 et U17, transmis au responsable concerné pour ouverture d'enquête.

AS RIVES : demande pour inscription d'un joueur senior au stage d'entrée à l'arbitrage, celui-ci devra faire un choix par rapport à ses désignations d'arbitre et le match en tant que joueur le dimanche, transmis au responsable des désignations pour suite à donner.

OLYMPIQUE NORD DAUPHINE : inscription pour le stage initial en arbitrage, transmis au responsable concerné.

PONT CLAIX : inscription pour le stage initial en arbitrage, transmis au responsable concerné.

FC COLLINES, courrier du 05 juillet 2018: La CDA a bien pris note de votre demande et vous apportera satisfaction dans la mesure du possible.

U. S. THODURE, courrier du 11 juin 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier et le transmet au Statut Arbitrage pour suite à donner.

E-foot 38 PV N° 405 du 20 septembre 2018

DEUX ROCHERS, courrier du 27 août 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier et vous apportera satisfaction.

FC COLLINES, courrier du 28 août 2018: La CDA vous informe qu'une formation initiale aura lieu au TSF de Voiron en internat du lundi 22 au mercredi 24 octobre 2018, veuillez bien vous rapprocher du CTDA Mr. BROTONS Nicolas pour le dossier d'inscription.

FC LIERS, courrier du 28 août 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier et vous apportera satisfaction.

US FLACHERES, courrier du 28 août 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier, le comité directeur du district a fait passer une information sur le PV concernant les arbitres auxiliaires pour la saison 2018/2019.

C.S. MIRIBEL LES ECHELLES, courrier du 03 septembre 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier et vous apportera satisfaction dans la mesure du possible.

F. C. LA TOUR ST. CLAIR, courrier du 03 septembre 2018 : La CDA a bien pris note de votre courrier, le comité directeur du district a fait passer une information sur le PV concernant les arbitres auxiliaires pour la saison 2018/2019.

A. ITALIENNE EURO GRENOBLE, courrier du 03 septembre 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier et vous apportera satisfaction.

FUTSAL CLUB VOIRONNAIS, courrier du 04 septembre 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier et vous apportera satisfaction dans la mesure du possible.

RACING CLUB ALPIN FUTSAL, courrier du 07 septembre 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier et vous informe qu'un stage de rattrapage aura lieu le dimanche 11 novembre de 7h30 à 12h00 sur le terrain de Moirans.

U. S. JARRIE CHAMP, courrier du 13 septembre 2018 : La CDA a bien pris note de votre courrier et vous apportera satisfaction dans la mesure du possible.

A.S. SURIEUX ECHIROLLES, courrier du 13 septembre 2018 : La CDA a bien pris note de votre demande et vous apportera satisfaction dans la mesure du possible.

A.S. VER SAU, courrier du 17 septembre 2018 : La CDA a bien pris note de votre courrier et vous en remercie, Mr. TOFFA c'est une erreur de notre part car il été indisponible ; Mr. Dutour : nous allons ouvrir une enquête pour connaître la raison de son absence.

COURRIERS ARBITRES :

CRESPO Florian : JAD, demande pour arbitrage samedi et dimanche, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

URBAIN Cédric : justificatif d'absence au stage des arbitres, transmis au responsable concerné, voir pour être présent au stage de rattrapage du 11 novembre 2018.

KOCH Rémy : absence au stage pour cause de changement de District, pris note.

TREVISAN Ludovic : information pour officier un match amical, pris note.

GUILLLOT Farah : information concernant le contrôle des personnes inscrites sur le banc, remerciements.

Mr GUIRADO-PATRICIO Nathan arbitre, courrier du 12 juillet 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier et le transmet au statut arbitrage pour suite à donner.

Denis AUGUSTE Arbitre, courrier du 03 septembre 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier, vous avez pris une bonne initiative.

Farah GUILLLOT arbitre, courrier du 16 septembre 2018: La CDA a bien pris note de votre courrier et vous informe que le contrôle des éducateurs sur le banc concerne uniquement les D1 et D2 seniors.

ATTENTION L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2018

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

MEMBRES : MM.HESNI MOHAMMED, BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégués doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 3 semaines avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués 2018-2019

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club.

Information pour les délégués :

La plénière des délégués aura lieu le **Vendredi 21 Septembre 2018** dans la salle Comité Directeur au siège du District de l'Isère de Football à Sassenage. La présence de tous les délégués est indispensable.

Indisponibilités :

COTTIER Raphael	Du	15/09/2018 22/09/2018	Au	15/09/2018 22/09/2018
BLANCHEFLEUR Bernard	Du	15/09/2018 29/09/2018	Au	16/09/2018 29/09/2018
BUOSI Bernard	Du	14/09/2018	Au	05/11/2018
AHMED HEZAM Zine	Du	16/09/2018	Au	16/09/2018

DESIGNATIONS :

Samedi 22 Septembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U17 D2	Tour Saint Clair	Isle d'Abeau 2	BECHET Patrice	Frais aux 2 Clubs
U15 D1	GROLLES	MANIVAL	NAVARRO Sébastien	Frais aux 2 Clubs

E-foot 38 PV N° 405 du 20 septembre 2018

Dimanche 23 Septembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D1	AJA VILLENEUVE	VALLEE DE GRESSE	HUGOT Daniel AHMED-HEZAM Zine	Frais au Club de Villeneuve Caisse de Péréquation
D1	MOS 3 R	SAINT MAURICE L'EXIL	REMLI Amar	Caisse de Péréquation
D1	VOREPPE	CHARVIEU 2	MORE Claude	Caisse de Péréquation
D2 Poule A	SEYSSINS	BALMES NORD ISERE	DUTCKOWSKI Yoan MALLET Marc	Caisse de Péréquation
D2 Poule B	ASP BOURGOIN	NIVOLAS	COTTIER Raphael	Caisse de Péréquation
D3 Poule B	MIRIBEL	TUNISIENS SMH	BOULORD Jean Marc AVETTAND Julien	Frais au Club de Miribel
D3 Poule C	LES AVENIERES	VEZERONCE	BALDINO Cataldo	Caisse de Péréquation
D4 Poule A	SUSVILLE MATHEYSINE	CROLLES 2	GUEDOUAR Ridha	Caisse de Péréquation

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 18 Septembre 2018

Président : M. MALLET

Présents : MM. GIROUD-GARAMPON, MONTMAYEUR

RECIDIVE CLUBS

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée ; aucune validation partielle ne sera effectuée.

Liste validée : Sud Isère, Manival ; Fontaine ; Asieg ; Tignieu ; Miribel ; Vallée de la Gresse ; LCA ; Ro-Claix ; Ver Sau ; St Joseph de Rivière ; Beauvoir ; St Martin d'Uriage ; vallée du Guiers ; St Paul de Varcès ; Four ; Dolomieu ; Chabons ; Chatte ; St Martin Uriage

Liste en attente : Sassenage ; St Hilaire de la Cote ; Lauzes ; Estrablin ; St André le Gaz ; UNIFOOT ; St Quentin sur Isère ; Balmes N.I

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

E-foot 38 PV N° 405 du 20 septembre 2018

COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 18 / 09 / 2018

Présents : Jacques Issartel, Thierry Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

ATTENTION : Toute demande faite par un autre moyen que la boîte mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boîte mail de la commission féminine et non la sportive.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

COURRIERS : HAUTE TARENTEISE, VILLE DE GRENOBLE, CLAIX, ARTAS CHARANTONNAY, VER SAU, BOURGOIN, VILLEFONTAINE.

IMPORTANT :

Un stage de formation exclusivement féminine aura lieu les 29 / 30 / 31 octobre 2018

Pour plus de renseignements, se reporter à l'onglet « arbitrage » et actus arbitres

Je vous engage des aujourd'hui à solliciter vos féminines pour participer à cette formation (limitée aux 30 premières inscrites)

Vous pouvez utiliser les bons de formation disponibles sur le site, ceux-ci vous permettront de payer intégralement la partie Pédagogique de cette formation

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des Bons de formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux. (Frais pédagogiques)

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, **l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimité dans la limite du coût de la formation.** Les **Bons formations arbitres** sont disponibles en libre téléchargement:

BON FORMATION ARBITRE

D'un montant de 25 € utilisable dans le cadre d'une formation initiale d'arbitre dans toutes les Ligues et Districts dispensant cette formation et dans la limite d'un bon par an et par stagiaire ; à l'exception des arbitres féminines, pour lesquelles l'utilisation des bons est illimitée dans la limite du coût de la partie pédagogique.

CHAMPIONNIAT SENIORS A 11

Courrier : O Nord Dauphine et AS Ver Sau : concernant les modifications d'horaires et de lieux demandés, **le nécessaire a été réalisé** sauf pour les deux dernières journées (au niveau des nocturnes). Néanmoins les modifications sont à faire directement par les clubs sur Foot-Club.

Rappel : SURCLASSEMENTS U 16 / U 17,

Autorisation de faire jouer 3 U16 et 3 U17 en seniors

Rappel : médecin fédéral pour les U16 et U 17

CHAMPIONNIAT SENIORS A 8

Le calendrier est disponible sur le site

E-foot 38 PV N° 405 du 20 septembre 2018

CHAMPIONNIAT U 18F A 8

Villefontaine : en attente

Le calendrier est disponible sur le site

CHAMPIONNIAT U18F A 11

Suite à l'engagement insuffisant (4 clubs) le district ne pourra cette saison organiser un championnat.

De ce fait le club de Bourgoin est autorisé à évoluer en Ligue, sous réserve de l'accord de celle-ci.

La commission demande aux clubs de CLAIX, VEZERONCE HUERT, SUD ISERE de se positionner quant au devenir de leur équipe.

Le Président
J. Issartel 06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

Réunions des mardis 11 et 18 SEPTEMBRE 2018

PV N° 405

Présents : Patrick MONIER, Farid EL MASSOUDI, Xavier ROCHETTE.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

9. Ville Grenoble : noté (terrains vacances Toussaint).

NOTES AUX CLUBS

Délivrance des Licences : Validation Bureau sur FootClubs et Trésoreries Ligue et District à jour.

REUNION AVANT-SAISON 2018-2019

La réunion d'avant-saison de la CFE (Commission Foot Entreprise) a eu lieu **mercredi 19 septembre 2018 à 19h30** au siège du District. Toutes les équipes participant aux compétitions organisées par la CFE et les membres des commissions du District (pour présenter et représenter leur commission) ont été cordialement invités.

Ordre du Jour

- Accueil des participants.
- Présentation de chaque membre du District et tour de table des clubs.
- Présentation du calendrier : début du championnat lundi 01/10/2018.
 - Championnat à 11 et à 8.
 - Coupe Nationale.
 - Coupes de l'Isère.
 - Coupe Futsal-Entreprise : se déroulera en janvier 2019.
 - Saisie des résultats
- Arbitres : rappel des bonnes pratiques, conditions de report d'un match.
- Terrains : prise en compte des éventuels nouveaux horaires donnés par les équipes. Rappel de l'alternance mise en place sur les terrains de de la ville de Grenoble (mis à disposition pour le District de l'Isère).
- Correspondance : rappel sur l'utilisation de la messagerie du club. Seule la messagerie officielle du club sera prise en compte pour toute correspondance club/district.
- Mise à jour de la liste des correspondants.
- Licences : application Footclubs Compagnon.
- Fairplay : système d'attribution.



E-foot 38 PV N° 405 du 20 septembre 2018

COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2018

Présents : LOUIS J. ; CARRETERO C.



La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous.

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnées du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

INFOS :

Coupe Seniors : pensez à vous inscrire.

Championnat U13 : inscrit à ce jour, Etoile Futsal Fontaine (2 équipes).

En D1 Futsal, les licences spécifiques futsal sont obligatoires même pour les équipes faisant partie d'un club de foot libre.

Catégories U16F, U17F et U17G : Voir le PV de la commission des règlements paru le 06/09/2018. Question du GPT Fures Isère.

Informations diverses :

FORMATION D'EDUCATEURS FUTSAL

Inscription sur le site internet du District de l'Isère de Football : onglet FORMATIONS – INSCRIPTIONS

Module Futsal base – découverte : le **VENDREDI 15 FEVRIER 2019**, lieu à déterminer.

Prérequis : Etre âgé de 16 ans minimum - Etre licencié FFF. Coût de la Formation : 50 euros

Inscription sur le site internet de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes de Football : onglet FORMATIONS – INSCRIPTIONS Module

Module Futsal base (découverte + perfectionnement) : du **2 au 5 janvier 2019** à Lyon (lieu à déterminer).

Tarif = 140€ en demi-pension

Module Futsal perfectionnement : du **25 au 27 octobre 2018** à Cournon d'Auvergne. Tarif = 105€ en demi-pension

Certification Fédérale Futsal base : le **18 janvier 2019** à Lyon (lieu à déterminer) et le 24 mai 2019 à Andrézieux Bouthéon (Loire). Tarif = 20€

DETECTION U15/U18 Garçons

Joueurs nés en 2004, 2003, 2002, 2001

Dimanche 2 décembre 2018 de 10h à 12h30 – 40 joueurs max.

Modalités d'inscription : les joueurs sont proposés par les clubs Futsal, dont au moins 1 Gardien ;

Si effectif insuffisant compléter par des Joueurs U14 nés en 2005.

CHAMPIONNAT FUTSAL FEMININ

Inscrit à ce jour, FO Rivois (1 équipe).

Le DIF suite à la demande de certains clubs, souhaite créer un championnat Futsal Féminin seniors pour la saison 2018/2019. Pour la 1^{ère} année de fonctionnement aucun frais d'inscription ne sera demandé. Seul la LICENCE est OBLIGATOIRE et une tenue sportive correcte exigée (CIRCULAIRE 4 du 04 JUILLET 2014).

E-foot 38 PV N° 405 du 20 septembre 2018

COUPE NATIONALE FUTSAL : Tirage du 1° tour :

Clubs Isérois recevant :

Nuxerete Fs 38 1 (Fut. D1) / J.O.G.A 1 (Fut. R2) : Le samedi 29/09/18 à 17h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noya-rey).

L'Arbre de Vie 1 (Fut. D1) / As Romans 1 (Fut. R2) : Le vendredi 28/09/18 à 20h30 (Gymnase COSEC, Bourgoin jal-lieu).

Futsal des Géants 1 (Fut. D1) / Futsal Lac Annecy1 (Fut. R2)

Espoir Futsal 38 1 (Fut. D1) / S F Goubetois 1 (Fut. CN) : Le Samedi 29/09/18 à 19h30 (Gymnase St Alban de Roche, St Alban de Roche).

Clubs Isérois ce déplaçant :

Excelsior Grigny 1 (Fut. D3) / RCA Futsal 1 (Fut R2)

Futsalbourget United 1 (Fut. CN) / R.C.Virieu Futsal 1 (Fut R2)

Fc Chambotte 1 (Fut. CN) / Pays Voironnais Futs 1 (Fut. R2)

US La Motte Servolex 1 (Fut. CN) / Vie et Partage 1 (Fut. R2)

CHAMPIONNAT FUTSAL D1 :

1° journée : S 38 (du 17/09/18 au 23/09/18).

Espoir Futsal 38 1 / Pays Voironnais Futsal 2 : Le Samedi 22/09/2018 à 19h30 (Gymnase Municipal Rousset, St Alban de Roche).

Futsal Picasso 2 / Futsal Des Géants : Reporté à une date ultérieure.

J.O.G.A 2 / L'Arbre de Vie : Le Samedi 22/09/2018, horaire et lieu à définir.

Mistral Grenoble / Vie et partage 2 : le Vendredi 21/09/2018 à 20h30 (Gymnase Ampert, Grenoble).

R.C.A. Futsal 2 / Nuxerete Fs 38 1: le Dimanche 23/09/2018 à 20h15 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).

CHAMPIONNAT FUTSAL D2 :

Le calendrier paraîtra vendredi au plus tard.

COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2018

Président : Mr BOULORD

Présent(e)s : Mme BLANC, MM GALLIN, HUGOT, ROBIN, REPELLIN.

Excusés : MM. BONO, PINEAU, VITTONI.

COURRIERS

RIVES SP : Un joueur peut effectivement devenir arbitre sous réserve de faire la formation

AS GRESIVAUDAN : Entente U17 – La correction a été faite pour la parution de vos licences sur la F.M.I.

AJAT VILLENEUVE / F.C. ST MARTIN D HERES : Le report du match U15-D3- Poule C n'est pas validé par la commission – Vous devez jouer à la date prévue sur le calendrier. La nouvelle formule de championnat U15 D3 en 2 phases ne permet pas le report de rencontres de la première journée.

AS GRESIVAUDAN / U.S.V.O. U 15 : Le report du match U15-D3 n'est pas validé par la commission – Vous devez jouer à la date prévue sur le calendrier. La nouvelle formule de championnat U15 D3 en 2 phases ne permet pas le report de rencontres de la première journée.

ENCADREMENT TECHNIQUE D1 et D2

Art 21-2 des R.G du DISTRICT de l'ISERE de FOOTBALL – Championnats : 21-2-1-c – D1 : Obligations concernant l'éducateur :

✓ Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou de ses anciennes appellations). Les clubs doivent désigner leur éducateur sur footclubs avant le premier match de championnat.

✓ Les clubs accédant à cette division peuvent être autorisés, sur demande auprès du District, à ne pas utiliser durant la première saison d'accession les services d'un éducateur fédéral diplômé, mais de l'éducateur qui a fait monter l'équipe.

E-foot 38 PV N° 405 du 20 septembre 2018

Cette dérogation n'est valable qu'une saison. Le club peut procéder au remplacement de l'éducateur désigné par un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou de ses anciennes appellations). Il doit préalablement avertir le District.

✓ Il doit figurer sur la feuille de match et être présent physiquement sur le banc de touche lorsqu'il n'est pas joueur.

Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur : Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R après la première journée de championnat.

Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avec le CFF3 avant le 1^{er} match de championnat encourt une amende fixée par le Comité de Direction par match de championnat.

A l'expiration du 60^{ème} jour après la date de la première journée de championnat et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.

Sanctions en cas de non présence de l'éducateur déclaré : Le club qui ne dispose pas de la présence physique, malgré son inscription sur la feuille de match, de l'éducateur titulaire du diplôme CFF3, est pénalisé d'une amende et par la perte d'1 (un) point pour chacune des rencontres de championnat disputées.

Ces sanctions ne sont pas appliquées lorsque l'éducateur désigné est absent occasionnellement dans une limite de trois absences maximum sur l'ensemble de la saison, hors suspensions.

En cas de suspension de l'éducateur désigné, il doit être remplacé par un éducateur fédéral licencié au club.

ENCADREMENT TECHNIQUE DE LA POULE D1 SENIORS - Saison 2018/2019							
CLUBS	NOM DE L'EDUCATEUR	PRENOM	TYPE DE LICENCE	N° LICENCE	DIPLÔME	ANNEE OBTENTIO	OBSERV
LA MURETTE	RIBEIRO	Manuel	Educateur Fédéral	2543833319	CFF3	07/05/2009	OK
AS DOMARIN	LE DIODIC	Julien	Educateur Fédéral	2588645772	CFF3	20/03/2018	
CHARVIEU-CHAVAGNIEU 2							
LA COTE ST ANDRE 2	BENLAHRACHE	Mehdi	Educateur Fédéral	2508681028	BMF	27/06/2018	OK
MOS TROIS RIVERES 2	DELAGE	Alexandre	Educateur Fédéral	2568621898	BMF	19/06/2017	OK
ST ANDRE LE GAZ	CLEMENT	Jean Baptiste	Educateur Fédéral	2519419194	CFF3	26/04/2018	OK
ST MARTIN D'HERES	LOIZZO	Herve	Technique Régional	2538657293	BEF	02/06/2015	OK
ST MAURICE L'EXIL	VIRIEUX	Rodolphe	Technique Régional	2510482432	BEF	07/03/2016	OK
VALLEE DE LA GRESSE 2	MICCOLI	François	Educateur Fédéral	2520524026	CFF3	27/06/2015	OK
VAREZE	PLOUVIN	Mickael	Technique Régional	2518689996	BMF	19/06/2017	OK
VILLENEUVE	MENDESS	Ahmed	Educateur Fédéral	2520251340	CFF3	09/04/2011	OK
VOREPPE	POLICAND	Christophe	Educateur Fédéral	2510043009	CFF3	31/08/1984	OK

Art 21-2-2 –b D2 : .Obligations concernant l'éducateur:

Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou ses anciennes appellations). Les clubs doivent désigner leur éducateur sur footclubs avant le premier match de championnat. **Les clubs accédant à cette division peuvent être autorisés, sur demande auprès du District, à ne pas utiliser durant la première saison d'accession les services d'un éducateur fédéral diplômé, mais de l'éducateur qui a fait monter l'équipe.**

Cette disposition n'est valable qu'une saison

Le club peut procéder au remplacement de l'éducateur désigné par un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou de ses anciennes appellations). Il doit préalablement avertir le District.

Il doit figurer sur la feuille de match et être présent physiquement sur le banc de touche lorsqu'il n'est pas joueur.

Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur : Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R après la première journée de championnat.

Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avec le CFF3 avant le 1^{er} match de championnat encourt une amende fixée par le Comité de Direction par match de championnat.

A l'expiration du 60^{ème} jour après la date de la première journée de championnat et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.

Sanctions en cas de non présence de l'éducateur déclaré : Le club qui ne dispose pas de la présence physique, malgré son inscription sur la feuille de match, de l'éducateur titulaire du diplôme CFF3, est pénalisé d'une amende et par la perte d'1 (un) point pour chacune des rencontres de championnat disputées. Ces sanctions ne sont pas appliquées lorsque l'éducateur désigné est absent occasionnellement dans une limite de trois absences maximum sur l'ensemble de la saison, hors suspensions.

En cas de suspension de l'éducateur désigné, il doit être remplacé par un éducateur fédéral licencié au club

ENCADREMENT TECHNIQUE DE LA POULE D2 - POULE A - SENIORS - Saison 2018/2019							
CLUBS	NOM DE L'EDUCATEUR	PRENOM	TYPE DE LICENCE	N° LICENCE	DIPLÔME	ANNEE OBTENTIO	OBSERV
ASIEG	LIVRIERI	Antoine	Educateur Fédéral	2578641392	CFF3	23/05/2003	OK
BALME NORD ISERE	MONTOYA	Adrien	Educateur Fédéral	838401021	CFF3	01/08/1997	OK
CREYS-MORESTEL	REGOLA	Steve	Educateur Fédéral	2520521790	CFF3	14/11/2017	OK
EYBENS 2	MAURICE	David	Technique Régional	2510946499	BE1	10/05/2005	ok
FC 2A	MILERON	Florent	Educateur Fédéral	2588657605	CFF3	17/05/2017	OK
GIERES 2							
LA TOUR ST CLAIR	PIANTANIDA	Stephane	Educateur Fédéral	1896526926	BMF	15/06/2017	ok
SEYSSINET 2	BLACHON	Laurent	Educateur Fédéral	2510478487	CFF3	17/12/2014	OK
SEYSSINS	CARENZI	Didier	Educateur Fédéral	2500580594	CFF3	24/08/2015	OK
ST CASSIEN	GALLOIS	Quentin	Educateur Fédéral	2588634305	CFF3	14/11/2017	OK
VALLEE DU GUIERS	MAREY	Christophe	Educateur Fédéral	2520228552	A.S.	06/06/20087	OK
VOIRON-MOIRANS	LECOQ	Guillaume	Educateur Fédéral	2568626898	BEF	11/06/2018	OK

ENCADREMENT TECHNIQUE DE LA POULE D2 - POULE B - SENIORS - Saison 2018/2019							
CLUBS	NOM DE L'EDUCATEUR	PRENOM	TYPE DE LICENCE	N° LICENCE	DIPLÔME	ANNEE OBTENTIO	OBSERV
BOURGOIN ASP							
ECHIROLLES 3	BOUZAKRI	Omar	Educateur Fédéral	2529410400	CFF3	20/03/2018	OK
ESTRABLIN	IFOUZAR	Zakari	Educateur Fédéral	2520244977	BEF	20/11/2017	OK
LE VERSOUD							
O ST MARCELLIN 2	SATTLER	Emanuel	Educateur Fédéral	2529416998	CFF3	22/05/1993	OK
RACHAIS 2							
SASSENAGE 2	COLOMBANI	Thibault	Educateur Fédéral	2529414864	CFF3	17/05/2017	OK
SUD ISERE	VIARD	Bruno	Educateur Fédéral	2510133122	I2	17/11/2012	
UNIFOOT	MOUKNI	Abdallah	Educateur Fédéral	2520234167	CFF3	23/09/2016	ok
VALLEE DE LA GRESSE 3	GUERRERO	Julien	Educateur Fédéral	2598616073	CFF3	14/11/2017	OK
NIVOLAS							
ISLE D'ABEAU	LASSOURCE	Karl	Educateur Fédéral	1292710034	BEF	01/04/2018	OK

DOSSIERS

N° : 1 / CREYS MORESTEL- CROLLES FC1 – U17 D1 – – MATCH DU 15/09/2018.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de **CREYS MORESTEL** pour la dire recevable : (Licences joueurs)

Après vérification auprès du fichier de la LAuRAFoot, il s'avère que le joueur DUBUS GUILLAUME est qualifié à la date de la rencontre (licence enregistrée le 08/09/2018, joueur qualifié le 13/09/2018)

Par ce motif la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée, et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception obligatoirement avec en-tête du club ou par courrier électronique par l'adresse LAURAFoot.ORG, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

ENTENTES

Article 2 - Ententes entre clubs / REGLEMENT CHAMPIONNAT JEUNES DISTRICT DE L'ISERE /

2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

Le Comité de Direction de la LRAF a fixé ainsi qu'il suit les modalités de ces "Ententes".

La demande sera adressée au District concerné et devra comporter :

1. L'accord écrit de chaque club.
2. La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'Entente est demandée.
3. La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente.
4. Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.

L'autorisation ne sera donnée que pour une seule saison.

Les Ententes ne peuvent participer qu'au seul championnat de District et sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de clubs. Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au D1 de leur catégorie.

Par raisons précises nécessitant la création de cette Entente, il faut entendre que les clubs n'ont pas l'effectif suffisant.

U19

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
4.19	VALONDRAS	CASSOLARD PASSAGEOIS		CASSOLARD PASSAGEOIS
2.19	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. LAUZES
3.19	E.C.B.F	ENTENTE FOOT DES ETANGS		E.C.B.F.

U15 F

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.15.F	ARTAS CHARANTONNAY	OLYMPIQUE NORD		ARTAS CHARANTONNAY

U18 F

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.18F	ARTAS CHARANTONNAY	OLYMPIQUE NORD DAUPHINE		OLYMPIQUE NORD DAUPHINE
2.18F	ST SIMEON	F.C. COTE ST ANDRE		ST SIMEON
3.18F	GPT FURE ISERE	FC VOIRON MOIRANS		GPT FURE ISERE

FEMININES SENIORS				
N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.SF	CESSIEU	SEREZIN de la TOUR		CESSIEU
2.SF	VOUREY	VOIRON MOIRANS		VOIRON MOIRANS

FEMININES à 8 SENIORS				
N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.FEM.8	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. LAUZES
2.FEM.8	FOUR	UNIFOOT		FOUR

U11-U10				
N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.11	CHABONS	OYEU		CHABONS
2.11	CHIRENS	ST CASSIEN		CHIRENS
3.11	VELANNE	LA BATIE DIVISIN		VELANNE
4.11	GONCELIN	1, 2, 3, BOUGE		GONCELIN
5.11	FORMAFOOT	THODURE		FORMAFOOT
6.11	VAREZE	COLLINES		VAREZE
7.11	VIRIEU	VALONDRAS		VIRIEU

U17				
N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.17	VALONDRAS	CASSOLARD PASSA- GEOIS		CASSOLARD PASSAGEOIS
2.17	CHABONS	OYEU	BIZONNES	OYEU
3.17	A.S. GRESIVAUDAN	C.A. GONCELIN		C.A. GONCELIN
4.17	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. BALMES N.I.
5.17	CHIRENS	ST CASSIEN		CHIRENS
6.17	E.C.B.F	ENTENTE FOOT DES ETANGS		E.C.B.F.
8.17	CESSIEU	SEREZIN de la TOUR		CESSIEU
9.17	COMMELLE	FARAMANS	LIERS	COMMELLE
10.17	FORMAFOOT	BEAUREPAIRE	THODURE	FORMAFOOT
11.17	VAREZE	COLLINES		VAREZE
12.17	CVL38	O. NORD-DAUPHINE		CVL38
13.17	US JARRIE CHAMP	ENTENTE SPOTIVE PIERRE CHATEL		JARRIE CHAMP

U15				
N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.15	CHABONS	OYEU	BIZONNES	CHABONS
2.15	A.S. GRESIVAUDAN	C.A. GONCELIN		A.S. GRESIVAUDAN
3.15	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. BALMES N.I.
4.15	CHIRENS	ST CASSIEN		CHIRENS
5.15	E.C.B.F	ENTENTE FOOT DES ETANGS		E.C.B.F.
6.15	VEZERONCE-HUERT	DOLOMIEU		VEZERONCE-HUERT
7.15	ARTAS CHARANTONNAY	BEAUVOIR		ARTAS CHARANTONNAY
8.15	ST GEOIRE EN VALDAINE	BOURBRE		ST GEOIRE EN VALDAINE
9.15	CESSIEU	SEREZIN de la TOUR		SEREZIN de la TOUR
10.15	COMMELLE	FARAMANS	LIERS	COMMELLE
11.15	FORMAFOOT	BEAUREPAIRE	THODURE	BEAUREPAIRE
12.15	CASSOLARD	VALONDRAS	VIRIEU	CASSOLARD
U13				
N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1.13	CHABONS	OYEU		CHABONS
2.13	BEAUVOIR	ARTAS CHARANTONNAY		BEAUVOIR
3.13	CHIRENS	ST CASSIEN		CHIRENS
4.13	VELANNE	LA BATIE DIVISIN		VELANNE
5.13	CESSIEU	SEREZIN de la TOUR		CESSIEU
6.13	COMMELLE	FARAMANS		COMMELLE
7.13	FORMAFOOT	THODURE		FORMAFOOT
8.13	VALONDRAS	VIRIEU	LE PASSAGE	VALONDRAS

Président
Jean-Marc BOULORD 06 31 65 96 77

Secrétaire
Aline BLANC

COMMISSION SPORTIVE et COUPES

Réunion du 18 septembre 2018

Présent(e)s : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G. Bouat / D. Guillard / D. Marchal / B. Buosi / C. Maugiron

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

U10 U10/U11 U 11

La composition des poules et le calendrier paraîtront en fin de semaine sur le site.

Maugiron Claude 07 77 20 71 86

U13

Niveau 3 : La composition des poules et le calendrier paraîtront en fin de semaine sur le site.

E-foot 38 PV N° 405 du 20 septembre 2018

U15 A 11

Poule A : supprimer TOUVET TERRASSE qui passe de 11 à 8

Poule F : supprimer COMMELLE

Poule G : COMMELLE 2 est remplacé par COMMELLE.
COMMELLE 2 passe de 11 à 8.

U17

U17D3

Suite aux inscriptions supplémentaires d'équipes : Vallée de la Gresse 2, Villeneuve, FC2A 2, St André le Gaz 2

La commission décide de revoir la composition des poules A,B,C,D et la création d'une poule G à 6 équipes avec une première journée le 29/09/18

Aussi St André le Gaz 2 est incorporé en poule D à la place de Nord Dauphiné

Poule A : Gières 2 passe en poule G

Poule B : Mistral et Quatre Montagnes passent en poule G

Poule C : Sassenage intègre la Poule B

Composition de la Poule G : Mistral – Villeneuve – Gieres 2 – 4 Montagnes – Vallée de la Gresse 2 – FC2A 2

Merci aux clubs suivants de valider leurs engagements en coupe ou le refus :

Rachais , Gpt Sud Dauphiné 2 , Manival 3 , Gières 2 , Notre Dame de Mésage , Quatre Montagnes , St Siméon de Bressieux , Oyeu , MOS 3R 2 , Vallée Bleue , Voiron Moirans , St Maurice Exil 2 , St André le Gaz 2

Merci aux clubs de passer par Footclubs pour les changements d'horaires

Responsable : BUOSI Bernard 06/74/25/85/94

U19

Le calendrier D2 est consultable sur le site

Merci aux clubs suivants de valider leurs engagements en coupe ou le refus :

Rachais, Manival 2, Jarrie Champ, La Sure, Vézeronce Huert 2, Nivolas 1, Nivolas 2, Tignieu Jameyzieu, MOS 3R

Merci aux clubs de passer par Footclubs pour les changements d'horaires

Attention concernant les horaires de Coupe Gambardella il faut passer par la Ligue LAURAFOOT

Responsable : BUOSI Bernard 06/74/25/85/94

SENIORS

Courrier Chabons: Votre demande de changement de poule ne pourra pas être satisfaite.

Tirage complémentaire pour la coupe réserve : St Joseph de Rivière 2 – Sassenage 3, Fontaine 2 – FC2A 2.

D4 C: Olympique Villefontaine – LCA Foot se jouera à 20h00 stade de la Prairie (horaire donné par la mairie de Villefontaine)

Les Co- Présidents
L.Mazzoleni / F. Agaci



COMMISSION FMI

Réunion Commission du mardi 18 Septembre 2018

Président : M. MALLET

Présents : MM. MONTMAYEUR ; KODJADJANIAN, GIROUD-GARAMPON

COURRIERS

Grésivaudan : la validation de l'entente est faite ce jour.

Agnin : nous avons bien reçu votre courrier concernant votre tablette pour la FMI

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de District, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice-président est désigné tous les weekends end afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du District.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction.

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du samedi 22 septembre 2018 au
dimanche 23 septembre 2018

STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 23 septembre 2018
Match U19 Féminin Nationale
GF38/ASSE à 15h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 22 septembre 2018
Match U15 D3
AJAT VILLENEUVE/FC ST MARTIN D'HERES 2 à 14h00
dimanche 23 septembre 2018
Match U15 R1
GF38/LYON OLYMPIQUE à 13h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 22 septembre 2018
Match U15 D3
FC2A 2/ ECHIROLLES SURIEUX à 13h00
Match U17 D2
FC2A/ES MANIVAL 2 à 15h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 22 septembre 2018
Match U13
FC MISTRAL/US LA MURETTE à 13h30
Match U17 D3
FC MISTRAL/AC SEYSSINET 2 à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 23 septembre 2018
Match seniors D6
ASGD/FC CHAMPAGNIER à 12h30
Match seniors D4
TURCS DE GRENOBLE/FC DEUX ROCHERS 2 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 22 septembre 2018
Match U15 D2
ASIEG/FC SEYSSINS 2 à 14h00
Match U17 D3
ASIEG/CLAIX FOOT à 16h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 22 septembre 2018
Plateau U8/U9 US ABBAYES à 10h00
Match U15 D3
US ABBAYE/FC ECHIROLLES 4 à 14h00

E-foot 38 PV N° 405 du 20 septembre 2018

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 22 septembre 2018
Match U13
GF38 2/AJAT VILLENEUVE à 14h00
dimanche 23 septembre 2018
Match U19 R1
GF38/FC THONON EVIAN à 13h00
Match U17 Nationaux
GF38/FC ANNECY à 15h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

Match U13
USVO 2/ES MANIVAL 2 à 11h00
Match U13 USVO/FC SUD ISERE à 13h30
Match U17 D3
USVO/US ST PAUL DE VARCES à 15h30

PLANNING WEEK-END
Du samedi 29 septembre 2018 au
dimanche 30 septembre 2018

STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 30 septembre 2018
Match U18 Féminin
GF38 2/CS NIVOLAS à 13h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 29 septembre 2018
Match U13
AJAT VILLENEUVE 2/FC DEUX ROCHERS 3 à 13h30
Match U13
AJAT VILLENEUVE/AC SEYSSINET à 13h30
dimanche 30 septembre 2018
Match U15 R3
GF38 2/AS MISERIEUX TREVoux à 13h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 29 septembre 2018
Journée d'accueil U6/U7 FC MISTRAL à 10h30 (7 clubs)
Journée d'accueil U6/U7 FC MISTRAL à 13h30 (5 clubs)
Match U15 D3
FC MISTRAL/FC SEYSSINET 2 à 15h30

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 29 septembre 2018
Match U15 D3
AS BAJATIERE/AJAT VILLENEUVE à 14h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 29 septembre 2018
Match U13
FC2A/FORMAFOOT BIEVRE à 13h30
Match U15 D1
FC2A/FC SEYSSINS à 15h00
dimanche 30 septembre 2018
Match U17 R2
GF38 2/US ANNECY LE VIEUX à 13h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 29 septembre 2018
Match U13
US ABBAYE/FC ECHIROLLES 2 à 14h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 30 septembre 2018
Match D2 Féminin
GF38/FC MONTAUBAN à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 29 septembre 2018
Match U13
GF38 3/US SASSENAGE à 13h30
Match U13
GF38/USVO 2 à 13h30
dimanche 30 septembre 2018
Match U19 R1
GF38/FC ANNECY à 13h00
Match Féminin R1
GF38 2/AS ST ETIENNE 2 à 15h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 29 septembre 2018
Match U15 D2
USVO/FC ST MARTIN D'HERES à 14h00



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du mardi 18 septembre 2018

SAISON 2018 / 2019

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres CDTIS : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission : Vous pouvez joindre la Commission :
Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr

La C.D.T.I.S de l'ISERE, recherche une personne bénévole (homme/femme) disponible pour aider la CDTIS.
Profil : Organisée, Méthodique, Rigoureux.se, Maitrisant l'Outil informatique et la réalisation de documents avec photos. Amener à se déplacer sur les Installations Sportives.
Contact : terrains@isere.fff.fr

Courriers envoyés :

- **MAIRIES :** GIERES – GRENOBLE – LES AVENIERES – LE TOUVET – NIVOLAS VERMELLE
- **CLUBS :** JOGA – O. LES AVENIERES
- **LAURAFoot :** GRENOBLE (RV BREZINS) – CROLLES (RV)

Courriers reçus :

- **MAIRIES :** CHARANTONNAY
- **CLUBS :** AS TOUVET - JOGA

Dérogations : - Club **UNIFoot** pour utiliser l'installation Sportive de ROCHE suite au courrier de la Mairie de ROCHE pour la mise aux normes au niveau 5 de cette installation pour la saison 2018/2019.

Club de **SUD-ISERE** pour une prolongation de dérogation suite achèvement des travaux reporté sur octobre 2018.

CONFORMITE DE VOS INSTALLATIONS SPORTIVES

- La CDTIS rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'assemblée générale de la FFF en date du 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition. Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée. Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **D1**, féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15
Niveau 5	D1 –D2	D1
Niveau 6	D3 à D6	D2 - D3
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

E-foot 38 PV N° 405 du 20 septembre 2018

Rappel : Installations Sportives : 1 - Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de **replis classés** à votre disposition. Article 40 des RG District de l'ISERE.
 2 – La configuration de l'installation sportive doit permettre d'assurer la sécurité du public et des acteurs de chaque rencontre. L'organisateur d'une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l'enceinte de l'installation sportive

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

Informations à tous les Clubs et aux Propriétaires d'Installations Sportives

Suite à accident non volontaire, un joueur a été projeté et a chuté lors d'une action de jeu sur une main courante en béton avec des angles. Le joueur a eu une blessure très grave.

Pour cela, il est important de noter les deux points suivants :

1) Une zone de dégagement de 2.50m minimum est obligatoire en périphérie de l'aire de jeu (lignes de touche). Distance entre le bord extérieur de la ligne de touche et le point le plus avancé côté main courante (but football réduit).

2) La protection de l'aire de jeu est constituée par une main courante périphérique totale (Ht 1 à 1.10m). Dans tous les cas, les éléments la constituant ne doivent présenter aucun danger (Arêtes vives, Aspérités, etc..) sur toutes les surfaces.

Conseils : Les clubs qui jouent sur des aires de jeu ne correspondant pas à la Réglementation en vigueur des Terrains et Installations Sportives sont priés de se rapprocher de la CDTIS et d'en informer le propriétaire de l'installation (Mairie, Collectivité..). Ad mail ci-dessus

Ci-dessous liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement doit être effectuée en 2018/2019

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs, les Mairies et/ou les Collectivité concernés.

CROLLES	Stade de la DENT	381400102	Niveau 5SYE	Visite effectuée le 03/05	RV envoyé CRTIS pour homologation
ST BARTHELEMY de SECHILLENNE	Stade MUNICIPAL	3836400101	Niveau 5	Visite effectuée le 14/05	Rap Visite en cours de préparation
VIZILLE	Stade du CES	385620101	Niveau 5S	Visite effectuée le 14/05	Rap Visite en cours de préparation
COUBLEVIE	Stade Plan Menu EST 2	381330102	Niveau FOOT à SYE	Visite effectuée le 19/06	RV envoyé CRTIS pour homologation
RUY-MONTCEAU	Stade Municipal	383480101	Niveau 5 / 6 ?	Visite effectuée le 24/01	RV envoyé CRTIS pour homologation
RIVES	Stade CHARVET	383370102	Niveau 5	Visite prévue le 20/09	
NIVOLAS VERMELLE	Stade Municipal	382760101	Niveau 5	Avt le 15/09/2018	
FONTAINE	Complexe sportif Marcel CACHIN	3581690301	Niveau 6	Avt le 28/09/2018	
FROGES	Complexe Sportif MARIUS MARAIS	381750101	Niveau 5	Avt le 08/07/2018	Travx en cours
ECLOSE BADI-NIERES	Stade Intercommunal	381520101	Niveau 5	Avt le 01/07/2018	Travx en cours
REVEL TOUR-DAN	Stade communal	383350101	Niveau 5	Avt le 03/11/2018	

E-foot 38 PV N° 405 du 20 septembre 2018

ST EGREVE	Stade Jean BALESTAS 1	383820101	Niveau 5	Avt le 03/11/2018	
ST GEOIRE EN VAL-DAINE	Stade de la MARTINETTE	383860101	Niveau 5	Avt le 03/11/2018	
BEAUREPAIRE	Stade Gaston BARBIER 2	380340102	Niveau Foot A11 SYE	Avt le 05/12/2018	
FITILIEU	Stade MUNICIPAL	380010301	Niveau 6	Avt le 22/12/2018	
SEYSSINET PARISET	Stade JOSEPH GUETAT 3	384850103	Niveau 5 SYE	Visite à programmée	

« FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR F.A.F.A »

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courrier : DOMENE

NOUVEAUX DISPOSITIFS F.A.F.A

Note aux clubs : Il est demandé à tous les clubs de faire suivre les informations ci-dessous aux municipalités qui ont des projets (d'Equipements, de Transports et d'Emploi sur la saison 2018/2019)

Les dispositifs F.A.F.A – saison 2018/2019 sont en cours de réalisation. Ceux-ci seront diffusés fin septembre 2018.

RAPPELS :

Depuis la saison 2017/2018, l'instruction des dossiers F.A.F.A Equipement et F.A.F.A Transport doit exclusivement s'effectuer via l'outil informatique.

La commission F.A.F.A du District de l'ISERE tient à préciser que tout dossier transmis qui sera jugé administrativement incomplet, sera automatiquement renvoyé au porteur de projet.

Information

Les dispositifs du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la saison 2017/2018 sont clos.

- 12 dossiers présentés sur la saison 2017/2018 :

DOSSIERS « EQUIPEMENT »

Dossiers validés

N° 8602180101 Mairie CRETS en BELLEDONNE 07 – création terrain grand jeu synthétique éclairé

N° 8602171101 Mairie REVENTIN VAUGRIS 07 – création terrain grand jeu synthétique éclairé

N° 8602171001 Mairie de GIERES 08 – changement du revêtement gazon synthétique

N° 8602171201 Mairie de MENS 02 – vestiaires

N° 8602180102 Mairie de ECLOSE 02 – vestiaires

N° 8602180302 Mairie de ECLOSE 04 – sécurisation

N° 8602180402 Mairie de COURS ET BUIS 02 – vestiaires

N° 8602180403 Mairie de CHABONS 06 – renforcement / amélioration d'un terrain en pelouse naturelle

N° 8602180404 Mairie de CHABONS 04 – sécurisation

N° 8602180401 Mairie de NOTRE DAME DE MESSAGE 02 – vestiaires

N° 8602180301 Mairie de MONSTEROUX MILIEU 02 – vestiaires

Dossiers TRANSPORT

N° 8602170301 FC2A Véhicule

Avis Commission Fédérale :

- Dossier N° 8602170501 Mairie de Pierre-CHATEL – Suite « Horizon Bleu 2016 » dérogation demandée et accordée jusqu'au 31/10/2018

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 18 Septembre 2018

DETECTION U15F

Détection U15F (joueuses nées en 2004) le mercredi 3 Octobre 2018 de 15h à 17h (rdv à 14h30 sur place) au stade de Collonges à l'Isle d'Abeau.

Liste des joueuses convoquées :

Nom	Prénom	Club	Date de naissance
COLLIAT	Mailys	FC Vallée du Guiers	01/01/2004
KASMI	Axelle	GF 38	12/01/2004
AZZARO	Emma	GF 38	16/01/2004
DIAS	Marilou	GF 38	07/02/2004
MONTOYA	Loane	ACFC	12/02/2004
POIZAT	Axelle	GF 38	18/02/2004
SAOUDI	Dounia	Ol. Villefontaine	08/03/2004
TRIER	Camille	Nivolas	21/03/2004
BUISSON	Léa	FC Vallée du Guiers	07/04/2004
ZIVANOVIC	Milla	FC Seyssins	29/04/2004
PONS	Lou Ann	US Creys Morestel	11/05/2004
ROMANET	Justine	2 Rochers FC	13/05/2004
DUMAS	Maëlys	Ro-Claix	25/05/2004
VELLA	Elysa	Côte St André	07/07/2004
FREYNET	Océane	FC Sud Isère	31/07/2004
GUILHEMJOUAN	Kirsten	St Siméon de Bressieux	06/08/2004
BEN MOULOUD	Sana	2 Rochers FC	27/08/2004
BALBO	Ilona	2 Rochers FC	17/09/2004
BUISSON	Clara	Chaton Estrablin	15/10/2004

Pour plus d'informations et inscription à cette détection, contactez Jérémy HUGONNARD-ROCHE (CTD Développement et Animation des Pratiques) : jhugonnard@isere.fff.fr . »

RENTREE DU FOOT U7/U9

Nous vous informons que la répartition des clubs pour la Rentrée du Foot U7/U9 est disponible sur notre site internet

(<https://isere.fff.fr/simple/organisation-journee-daccueil-u7u9>)

E-foot 38 PV N° 405 du 20 septembre 2018

**COMPTE RENDU CFF1 à
JARRIE CHAMP/ST PAUL DE VARCES
30-31 Août et 6-7 Septembre 2018**

Encadrement : Thomas BARTOLINI (Conseiller Technique Fédéral) Grégory BARDARO (Educateur Sportif du District), David CAZANOVE (Educateur sportif du District), Jérémy HUGONNARD-ROCHE (Conseiller Départemental du Foot d'Animation), Nicolas BACH (Commission Technique), Sébastien NAVAS (Commission Technique), Jean Pierre ZACCARIA (Commission Technique), Antoine HENRY (Commission Technique).

Pour ce premier CFF1 de la saison, 30 stagiaires étaient présents sur les 4 jours de formation : les 30 et 31 Août à Jarrie Champ, et les 6 et 7 Septembre, à Saint Paul de Varcès.

Merci à ces deux structures pour l'accueil et l'organisation.

Les stagiaires ont pu entre autre, découvrir comment animer un plateau, aborder la connaissance du jeu, et découvrir les différentes caractéristiques d'un enfant de 9-11ans. Autant de sujet qui auront permis à chacun d'identifier leurs points forts, et ce qui leur reste à travailler au sein de leurs clubs.

Le plateau, les passages pédagogiques et le jeu de cohésion font toujours partie des temps forts de la formation pour cette nouvelle saison.

Une première expérience pour l'ensemble de cette promotion à l'écoute, qui a su rendre la formation interactive.

L'encadrement a apporté ses compétences, se rendant disponible, et partageant l'expérience de chacun, le tout apprécié des stagiaires.

**BILAN STAGE SELECTION
GARCONS U15 nés en 2004
Dates : du Mercredi 28 au jeudi 30 août 2018**

Lieu : AUTRANS

Hébergement : **AFRAT - LE MANOIR AU LAUZES**

Terrain (synthétique) : stade municipal – Fc 4 MONTAGNES

L'encadrement : David CAZANOVE, Mehdi BENLARACHE, Stéphane FAVERO, Alexandre HAUW, Kalef HAMI-TOUCHE.

Objectif : constituer une sélection de joueurs qui participera à la phase de préparation pour la Coupe Inter Districts, organisée par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes du 1^{er} au 4 novembre 2018 à Vichy.

Observation de l'état d'esprit des joueurs au travers de la pratique (2 séances d'entraînement, 2 oppositions internes, 1 match de préparation) mais aussi dans la cohésion de groupe (causerie en salle de réunion, promenade, course d'orientation, temps libres, repas...).

Evaluation du groupe :

- Comportements attendus conformément aux règles de vie et de fonctionnement définies.
- Intéressé par les messages transmis et volonté de progresser.
- Généreux dans les efforts physiques fournis, mais aussi dans leur attention et participation tout au long du stage.
- Prestation plutôt de qualité dans la rencontre face aux U16 du Fc Echirrolles, beaucoup d'envies démontrées, rigoureux dans le respect des principes de jeu défensifs, de plus aucun but n'a été encaissé, et même si un manque de prise d'initiative s'est fait ressentir, l'équipe marque 1 but dans chaque 1/3 tiers temps. Toutes nos félicitations au groupe pour ce premier match de préparation.

Contenus :

	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3
		<i>LEVER – PETIT DEJEUNER</i>	
<i>MATIN</i>	<p>ACCUEIL, présentations : encadrement, principes et objectifs du stage</p> <p>SALLE DE REUNION : règles de vie du groupe, programme et contenus</p> <p>PROMENADE : Autour du Bourg</p> <p>SEANCE D'ENTRAÎNEMENT:</p> <p>Exercices de Jonglages, Echauffement « Russe »/préventif, Travail de Coordination motrice/ Enchaînement:Maîtrise du ballon+Passe courte, Circuit techn. :Contrôle+Passe courte</p>	<p>ANTHROPOMETRIE (avant PETIT DEJEUNER) : Taille/Poids</p> <p>SALLE DE REUNION : présentation objectifs et contenus de la séance</p> <p>Restitution du travail en Groupe</p> <p>SEANCE D'ENTRAÎNEMENT</p> <p>Exercices de Jonglages, Echauffement « Russe »/préventif, Echauffement collectif sans ballon</p> <p>Circuit techn. :Passe avec ou sans contrôle</p> <p>Travail techn. :relation Milieux/ Attaquants</p> <p>JEU à effectif total (11c11 avec 4 GdB) sur ½ terrain et 4 buts : principes de jeu offensifs pour CONSERVER/PROGRESSER le ballon</p>	<p>PETIT DEJEUNER</p> <p>RANGEMENT DES CHAMBRES</p> <p>PROMENADE : Autour du périmètre Course d'Orientation (Jeu de Cohésion)</p> <p>SALLE DE REUNION : présentation/animation Jeu de cohésion</p> <p>TEMPS LIBRE</p> <p>SALLE DE REUNION : rappels sur les principes défensifs</p> <p>Causerie</p>
<i>DEJEUNER</i>			
<i>APRES-MIDI</i>	<p>SIESTE</p> <p>SALLE DE REUNION : principes et animations du Jeu Offensif</p> <p>SEANCE D'ENTRAÎNEMENT :</p> <p>Echauffement collectif sans ballon puis Jeu réduit sans GdB</p> <p>OPPOSITION 11c11</p> <p>SEANCE DE SOUPLESSE</p> <p>DOUCHE</p> <p>TEMPS LIBRE</p>	<p>SIESTE</p> <p>SALLE DE REUNION</p> <p>SEANCE D'ENTRAÎNEMENT</p> <p>Echauffement collectif / Groupe</p> <p>SITUATION OFFENSIVE/DEFENSIVE à 6c4:CONSERVER/PROGRESSER le ballon ou FREINER LA PROGRESSION/le RECUPERER</p> <p>MATCH A THEME:CONSERVER/ PROGRESSER/DESEQUILIBRER/ FINIR</p> <p>SEANCE D'ETIREMENTS+RENFO. HAUT DU CORPS</p> <p>DOUCHE</p> <p>TEMPS LIBRE</p>	<p>SOPHRO.+SIESTE</p> <p>ECHAUFFEMENT COLLECTIF</p> <p>MATCH PREPA</p> <p>contre U16 Fc Echirolles</p> <p>BILAN, LA SUITE...</p> <p>Retour dans les familles</p> <p>Et FIN DU STAGE</p>
<i>DINER</i>			
<i>SOIREE</i>	<p>SALLE DE REUNION : bilan de la journée et réflexion en Groupe sur 1 thème donné (priorité dans le JEU, MOTIVATION, GROUPE)</p>	<p>SALLE DE REUNION : bilan de la journée et programme du lendemain</p>	
<i>COUCHER</i>			

Clubs représentés : FC Crolles-Bernin (x1), FC Charvieu-Chav. (x1), US Creys-Morestel (x1), AS Domarin (x1), GF38 (x6), OC Eybens (x2), FC Echirolles (x6), FC Bourgoin J. (x4), FC Cote St André (x2), Grpt Sud Dauphiné (x1) et US Murette (x1).

NB joueurs présents : 26 dont NB de Gardien de But : 4

NB Total de joueurs retenus : 22 dont NB de Gardien de But : 1

NB joueurs absents excusés : 4

Commentaires :

Nous tenons à remercier les différentes structures qui nous ont accueillies dans de très bonnes conditions pour réaliser ce stage : l'AFRAT et le FC 4 MONTAGNES. Nos remerciements vont aussi au club du FC ECHIROLLES, pour la participation de leur groupe de joueurs U16 pour effectuer cette rencontre de préparation, ainsi qu'à tout l'encadrement pour la qualité de leurs interventions auprès des jeunes.

Programme de la préparation :

- **Mercredi 19 septembre 2018** : match prépa. Contre U16 FC BOURGOIN-JALLIEU (RdV 14h30 – début de match à 15H30 – fin du rassemblement : 17H30) au stade Chanteraine à Bourgoin-Jallieu.
- **Mercredi 26 septembre 2018** : match prépa. Contre U16 GF38 ((RdV 14h30 – début de match à 15H30 – fin du rassemblement : 17H30) lieu du stade à confirmer à Grenoble.
- **Mercredi 3 octobre 2018** : match prépa. Contre Sélection U15 du District de l'AIN (RdV 14h30 – début de match à 15H30 – fin du rassemblement : 17H30) au stade municipal à Morestel.
- **Mercredi 17 octobre 2018** : séance prépa. Lieu à déterminer.

Liste des joueurs retenus pour le mercredi 19 septembre 2018 : cf. document en ligne, *liste joueurs retenus*

FOOT D'ANIMATION- COMMISSIONS U7/ U9 REUNIONS DE SECTEUR

Secteur	Date de la réunion	Lieu	Horaire
La Mure	Jeudi 20 Septembre	Pierre Châtel (Salle de la Festinière)	19h30
Pontcharra	Jeudi 13 Septembre	Le Versoud (Stade)	19h00
Voiron	Lundi 24 Septembre	Stade Plan Menu à Coublevie (Siège du FC Voiron Moirans)	19h00
Bièvre- Valloire :			
Sous secteur Reventin	Mardi 25 Septembre	Reventin (Stade)	19h30
Sous secteur La Côte St André	Lundi 10 Septembre	Faramans (Stade)	19h00
Grenoble/Fontaine	Lundi 24 Septembre	FC Mistral (73 Avenue Rhin et Da-	19h00
St Marcellin	Jeudi 20 Septembre	St Vérant (Stade)	19h00
Basse Isère (Sect. A)	Lundi 17 Septembre	Isle d'Abeau (Salle des Associations)	19h15
Basse-Isère (Sect.B)	Mardi 18 Septembre	Chimilin (Salle en face des Pompiers)	19h15

Nouvelle répartition Secteur Basse Isère :

BASSE ISERE A : Isle D'Abeau FC, Bourgoin FC, CS Nivolas Vermelle, FC Charvieu Chavagneux, AS Domarin, ASP Bourgoin, FC Tignieu, Unifoot, US Ruy Montceau, FC Meyrié, Olympique Villefontaine, FC Anthon, CS Four, AS Crémieu, FC Balmes Nord-Isère, FC Vallée Bleue, US Creys Morestel, FC Lauzes, Le Bouchage/Passins

BASSE ISERE B : FC La Tour St Clair, FC Vallée du Guiers, FC Vallée Hien, AS Cessieu, AS Sérézin de la Tour, Cassolard Passageois, La Bâtie Montgascon, US La Bâtie Divisin, AS Bourbre, St André le Gaz, Valondras/Virieu, AS Vézeronce Huert, US Corbelin, Dolomieu, Rochetoirin

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation (ne concerne que le coût de la partie pédagogique).

Trois types de bons formation sont disponibles en libre téléchargement ci-dessous :

> BON FORMATION ARBITRE

D'un montant de 25 € utilisable dans le cadre d'une formation initiale d'arbitre dans toutes les Ligues et Districts dispensant cette formation et dans la limite d'un bon par an et par stagiaire.

> BON FORMATION DIRIGEANT

D'un montant de 25 € utilisables pour tous modules du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants.

> BON FORMATION EDUCATEUR

D'un montant de 25 € utilisables dans la limite de deux bons par personne et par saison (un bon maximum par module) pour tous modules de 16h ou moins, des CFF1 à 4, les modules complémentaires, les certifications et les formations de recyclages de niveau 3 et 4.

Ces bons s'utilisent à la manière d'un chèque restaurant lors de l'envoi de votre dossier d'inscription au service de la formation de votre District.

Aucun remboursement ne sera effectué lorsque le tarif du module sera inférieur au montant du bon.